

PERMIS D'AMENAGER
Quartier de Keradrien
GUIPAVAS

Maitre d'ouvrage:
PIERRE PROMOTION ARMORIQUE
 18 rue Louis Braille
 91330 SAINT-JOUIS DE LA LÈVRE

KERIM
 AMD & CONSTRUCTION



Architectes:
COLLECTIF D'ARCHITECTES
 FAUVET - LESTER
 03 20 23 11 52 - Fax: 03 20 23 10 55
 e-mail: ca@collectif-architectes.fr
 Internet: www.collectif-architectes.fr

B3i
 B3i
 ECR Environnement

103 r. de Din
 22200 BRIST
 Tel: +33 (0) 2 98 44 12 08

130 rue Louis Braille
 29 400 GUIPAVAS
 Tel: +33 (0) 2 98 41 34 32

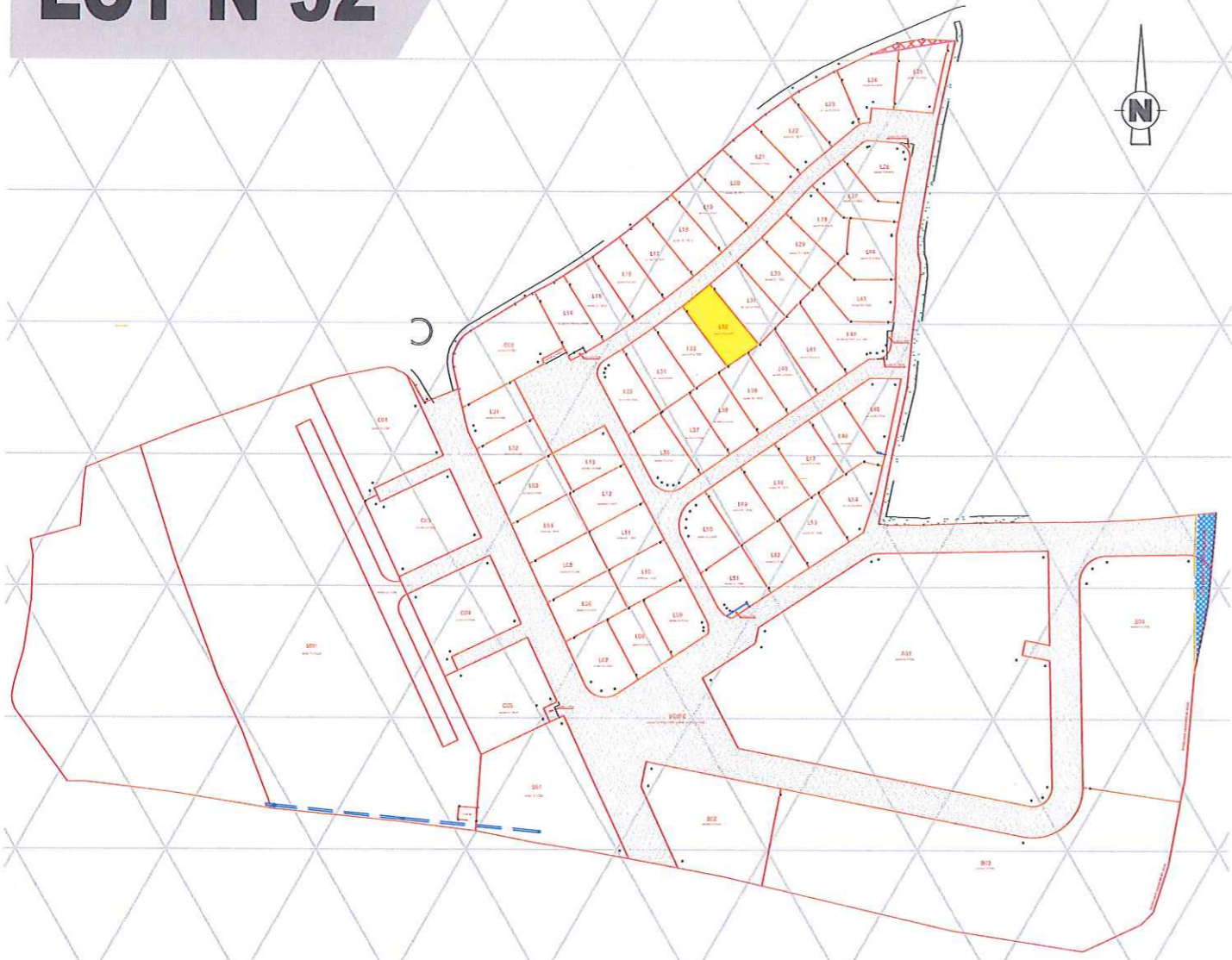
PLAN DE COMPOSITION Janvier 2024 **PA**
 1/500 04



- LES CONSTRUCTIONS**
- ▲ Accroche en mitoyenneté obligatoire
 - ▲ Accroche obligatoire des façades à 3 ou 5 m de la voirie
 - ▲ Bande d'appui Nord ou Est: accroche obligatoire de la façade à 3 ou 5 mètres de la voirie
 - ▲ Accroche obligatoire des façades à 5 ou 8 m de la voirie
 - ▲ Bande d'appui Sud ou Ouest: accroche obligatoire de la façade à 5 ou 8 mètres de la voirie
 - ▲ Front bâti sur Boulevard Mitterrand - Accroche obligatoire à 5 m de retrait de la limite de propriété
 - ▲ Sens de failles
 - ▲ Zones non-construisibles
 - ▲ Allées de stationnement
- LA RÉPURATION**
- Conteneurs enterrés
 - Emplacement réservé à la collecte de compost
- LE TRAITEMENT PAYSAGER**
- ▲ Peignes végétaux pour épaissir le traitement paysager du vallon du Stang Alar
 - ▲ Plantations compatibles avec l'infiltration des eaux pluviales
 - ▲ Espaces verts (Espaces publics)
 - ▲ Espaces verts (Parcelles privées)
 - ▲ Talus planté
 - ▲ Emprise indicative dédiée à l'implantation de bassins d'infiltration (forme et dimensions à définir selon volumes d'eau à infiltrer et selon projet architectural)
- LES ARBRES**
- Arbres existants conservés
 - Arbres plantés dans le cadre de l'opération des aménagements des espaces publics
 - Arbres plantés dans le cadre des aménagements des parcelles privées
 - ▲ Portions de haies bocagères supprimées
- LES POROSITÉS VISUELLES**
- ↔ Porosité visuelle recherchée
 - ➡ Porosité visuelle à privilégier R+1 en vis-à-vis des peignes végétaux
- L'ÉLECTRICITÉ**
- ▲ Localisation transformateurs
 - ▲ Éclairage public (Lampadaire)
- LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES**
- ▲ Avaloirs (Eaux pluviales)
 - ▲ Servitudes de passage réseau pluvial
 - ▲ Bandes plantées avec profil de noue pour l'infiltration des eaux pluviales
- LES MESURES DE PROTECTION DES ENTITÉS NATURELLES EXISTANTES**
- ▲ Dispositifs de protection des arbres existants
 Mise en place de structures en bois composées de arçes et de demi-crochets en bois fixés sur des poteaux en bois de 10 cm de diamètre (hauteur à adapter suivant l'arbre)
 - ▲ Dispositif de protection des haies bocagères existantes
 Mise en place de poteaux en bois en pointe en pointe de chaque côté
 - ▲ Dispositifs de protection de la zone humide
 Mise en place d'un talus pourvu de canalisations de top plein réalisées d'un côté en limite et en débords de la zone humide (sur la rue de Keradrien et le Boulevard Mitterrand (R005))
 - ▲ Dispositifs anti-infiltration pour la protection de la zone humide
 Mise en place de blocs béton (empilables et quarrés articulés)

Commune de GUIPAVAS (29490)
"Quartier de Kerardien"

LOT N°32



Date : 01.09.2025 R-P
 Complété :
 Ref : 18640-PI-32



Cabinet de **LESNEVEN**
 53, Rue du Saint-Esprit
 02.98.83.03.03
 contact@geometre-ollivier.com

Cabinet de **BREST**
 185, Rue Anatole France
 02.98.34.13.24
 brest@geometre-ollivier.com

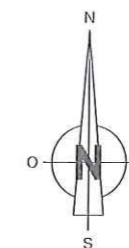
Permanence de **LANDIVISIAU**
 13, rue Saint Guénal
 02.98.83.03.03
 contact@geometre-ollivier.com
 (Le mardi ou sur rendez-vous)



Site : www.geometre-ollivier.com

PLAN du lot n°32

Echelle : 1/200



Cadastré Section G n°3027
 Superficie réelle = 324 m²
 Contenance cadastrale = 3a23ca
 Surface de plancher = +++ m²



LEGENDE:

- ⊙ Borne
- Piquet
- 80.75 Point de niveau
- Z:80.56 Niveau sur borne

NOTA : Le nivellement est rattaché au NGF par GPS.